



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

Une assemblée de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le **projet de règlement numéro 354-2013** aura lieu :

**Mardi le 12 février 2013 à 19 h
Salle du Conseil de la MRC de Joliette
632, rue de Lanaudière à Joliette**

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 354-2013 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 janvier 2013.

Le règlement numéro 354-2013 a pour objet de modifier le plan 3 « Grandes affectations » du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette afin de remplacer, sur le territoire de la Ville Notre-Dame-des-Prairies, dans le secteur à l'intersection de la route régionale 131 et du boulevard Firestone, les affectations « Commerces à grande surface » et « Industrielle » par l'affectation « Urbaine centrale » et d'y ajouter, comme usage autorisé, les activités industrielles légères.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque Municipalité / Ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et au bureau de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 16^e jour de janvier deux mille treize.

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière